

CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 7 AVRIL 2021 A 20 H 00

DANS LE GYMNASSE G.LUCAS SUR LE SITE SPORTIF

Cette séance se tiendra sans public et sera retransmise en direct sur <https://youtu.be/oPim0 IDlaw> conformément aux dispositions de la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et du décret n° 2021-296 du 19 mars 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA SÉANCE EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE ET DES MESURES DE CONFINEMENT

- La salle du Conseil Municipal ne permet pas d'assurer la séance dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, la séance sera délocalisée dans le gymnase.
- Séance sans public. Il est rappelé au public que les réunions du Conseil Municipal ne constituent pas un motif dérogatoire de déplacement.
- La séance sera retransmise en direct sur <https://youtu.be/oPim0 IDlaw>

L'ordre du jour sera le suivant :

I. INFORMATIONS

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2021**

II. DÉLIBÉRATIONS

- 1 (D_015_04_21) : Modification des membres de la CLECT**
- 2 (D_016_04_21) : Élection des membres de la CAO à caractère permanent**
- 3 (D_017_04_21) : Convention de groupement de commande pour la restauration collective**
- 4 (D_018_04_21) : Ventilation de l'attribution de compensation provisoire 2021**
- 5 (D_019_04_21) : Constitution d'une provision pour risque - contentieux sur les attributions de compensation**
- 6 (D_020_04_21) : Taux des taxes locales 2021**
- 7 (D_021_04_21) : Reprise anticipée des résultats**
- 8 (D_022_04_21) : BP 2021**

III. QUESTIONS ORALES